



TROPHEE des RANDONNEES AUTOMOBILES des CLUBS de l'EST

CHARTRE des ORGANISATEURS 2019

Il est organisé en 2019 un Trophée regroupant 11 épreuves de navigation entre les 7 clubs suivants : Alpine Gordini Club Vallée de la Bruche (A.G.C.V.B), Association Sportive Automobile Raonnaise (ASAR), Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Quirin, la VALAjolaise, Sud Moselle Classic (SMC), AutoClassic Alsace, l'Association de Véhicules Automobiles Alsaciens, le VRACC88 et le RC Classic

Art 1 : Le but

Promouvoir la discipline Navigation en automobiles anciennes.
Inciter les amateurs à privilégier les épreuves des organisateurs du Trophée.

Art 2 : Participants et véhicules

Ne seront classés au Trophée que :

- les véhicules immatriculés avant le 31 décembre 1995.
- Les équipages composés de deux personnes uniquement

Les voitures immatriculées après le 31 décembre 1995 n'obtiendront pas de points.

Art 3 : Durée et coût maximum

Chaque organisateur est libre de fixer le prix d'engagement en fonction de la durée, du nombre de repas, de l'hébergement éventuel.

Art 4 : Contrôles et pénalisations préconisés

CP manquant ou faux : 30 points
Les contrôles seront réalisés sous forme de CP lettre, CP Humain, CP d'observation.

Il est demandé à chaque organisateur de ne pas faire de parcours où les concurrents sont amenés à se croiser et ce pour des raisons de sécurité.

Il est également demandé aux organisateurs de bien préciser toutes les règles de navigation, soit dans une légende en préface de Road Book, soit directement sur l'exercice demandé (cartes, damier, fléché allemand ...)

Art 5 : Classement d'une épreuve

Chaque organisateur s'engage à fournir sous 48 heures le classement définitif de son épreuve au coordinateur désigné à l'article 8.

Art 6 : Attribution de points au Trophée

Deux classements :

- Un classement Pilote
- Un classement Navigateur.

Ne concerne que la catégorie Navigation:

Attribution de 24 points à 3 points du 1^{er} au 20^{ème} classé.

1 ^{er} = 24 points	2 ^{ème} = 22 points	3 ^{ème} = 20 points	4 ^{ème} = 19 points
5 ^{ème} = 18 points	6 ^{ème} = 17 points	7 ^{ème} = 16 points	8 ^{ème} = 15 points
9 ^{ème} = 14 points	10 ^{ème} = 13 points	11 ^{ème} = 12 points	12 ^{ème} = 11 points
13 ^{ème} = 10 points	14 ^{ème} = 9 points	15 ^{ème} = 8 points	16 ^{ème} = 7 points
17 ^{ème} = 6 points	18 ^{ème} = 5 points	19 ^{ème} = 4 points	20 ^{ème} = 3 points

A partir du 21^e classé : 2 points

En cas d'abandon : 1 point

Le classement final sera établi sur les 6 (six) meilleurs résultats.

En cas d'ex-æquo, on retiendra la meilleure performance individuelle de l'année.

En 2019 les épreuves de navigation sont réparties en 3 zones géographiques : Alsace (4 épreuves), Moselle (3 épreuves), Vosges (4 épreuves).

Un bonus de 3 points sera accordé aux participants ayant participé à au moins deux épreuves dans chacune des 3 zones géographiques. A savoir 2 participations en Alsace, 2 en Moselle et 2 dans les Vosges.

Art 7 : Les épreuves 2019

02 Mars :	4^{ème} Rallye Moselle Historique (SMC)
16 Mars :	11^{ème} Ronde des Chevandier (A.S.P. St Quirin)
6 Avril :	5^{ème} de la Vôge au mille étangs (Valajolaise)
13 Avril :	4^{ème} Route des Sources (AV2A)
18 Mai :	6^{ème} Classic de printemps (ASAR)
25 Mai :	1^{ère} Balade des renards (RC Classic)
15 Juin :	3^{ème} Balade de la Cigogne (Auto Classic Alsace)
21 Septembre :	4^{ème} Ronde de la Vôge (Valajolaises)
28 Septembre :	1^{er} Dahut par Monts et par Vaux
12 Octobre :	15^{ème} Ronde du Ried (AGCVB)
02 Novembre :	9^{ème} Marathon de la Grotte Rétro (SMC)

Art 8 : Gestion des résultats et de la publicité.

Nathalie BRIGNON est désignée coordinatrice entre les organisateurs et sera le gestionnaire du tableau des résultats.

Marc HENRY est désigné responsable des relations avec la presse écrite et les sites internet.

Chaque organisateur doit annoncer individuellement son épreuve sur les sites et dans les magazines comme Echappement Classic, La Vie de l'Auto, Gazoline, etc...

La publicité et le calendrier du TRACE doivent figurer sur les sites ou blogs de chaque organisateur.

Le Logo et l'appartenance au TRACE doivent figurer sur les invitations, courriers, carnets de route et plaques de rallyes de chaque épreuve. Il sera également demandé à chaque organisateur d'annoncer sur son site, au fil de l'année, les épreuves du challenge TRACE. Les Road Book devront également annoncer les pages publicitaires d'éventuels partenaires.

Art 9 : Récompenses

Au minimum : 6 Trophées récompenseront les 3 premiers pilotes et 3 premiers navigateurs.

10 plaques de rallyes récompenseront les 5 premiers pilotes et 5 premiers navigateurs.

Le coût est à partager entre les organisateurs, les recettes ont été versées à l'AGCVB qui est chargée de la remise des prix.

Les fonds proviennent du versement de 50 % d'un engagement hors hébergement. Les Associations qui n'auront pas envoyé les chèques avant le 15 décembre 2018 ne verront pas leur(s) épreuve(s) inscrite(nt) au calendrier TRACE 2019. Les chèques seront débités au mois d'octobre 2019.

La remise des prix sera éventuellement complétée par les lots issus de divers partenaires.
La distribution des prix se déroulera à l'occasion de la dernière épreuve de l'année.